

**COMMUNE
DE MONTÉLIER**
Département de la Drôme
Canton de Valence II

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° DELIB_2024_31

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-sept juin, le Conseil Municipal de la commune de Montélier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. VALLON Bernard.
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27
Date de convocation du Conseil Municipal : 11/06/2024

Présents : MM. VALLON, AUBERT, BRUNET, ESTEVES, GREGOIRE, HERVIOU, JULIEN, VARACCA, VIOSSAT, MMES BLANC C., GLAZKOFF, LAURENCO, ORAND, PERROT, RACHON, RIVATON

Excusés ayant donné pouvoir : MMES BLANC M. Françoise (pouvoir à M. AUBERT), PACHOUD (pouvoir à Mme ORAND), et M. GUILHOT (pouvoir à M. ESTEVES),

Excusés : MMES COUTURIER, MAIRE, NAZZI, TANIOS, et MM. BOINOT, CALLEJA, DELOLY, LAURENT

Secrétaire de séance : M ESTEVES

Objet : Règlements intérieurs du centre de loisirs, du centre de loisirs extrascolaire et des services du périscolaire et de la ludothèque

Domaine d'intervention : 9.1.1. petite enfance et jeunesse

Monsieur le Maire présente les trois projets de règlements intérieurs modifiés du centre de loisirs, du centre de loisirs extrascolaire et des services du périscolaire, et de la ludothèque pour une mise en œuvre au 01/09/2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve les modifications et la mise en œuvre à compter du 01/09/2024 des règlements intérieurs du centre de loisirs, du centre de loisirs extrascolaire et des services du périscolaire, et de la ludothèque
- Autorise le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.

Vote pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Montélier, le 18/06/2024

Le Maire,



Bernard VALLON

